



Tempus



[www.projetcremar.uae.ma](http://www.projetcremar.uae.ma)

Séminaire International  
Université Ibn Tofail-Kénitra, 30-31 Octobre 2014



Tempus



543709-TEMPUS-1-2013-1-FR-TEMPUS-SMHES

## TEMPUS CREMAR

Mise en place du Système de Crédits dans  
l'Enseignement Supérieur au Maroc

### Séminaire International

Université Ibn Tofail - Kénitra, 30 et 31 Octobre 2014

## Synthèse

« Etat des lieux de la mobilité étudiante et  
de la reconnaissance des formations suivies  
dans le cadre de la mobilité internationale  
des étudiants marocains »

# Table des matières

	Page
Coordonnées du projet	5
Partenaires du projet	5
Objectif principal du projet	6
Objectifs spécifiques du projet	6
Synthèse des réponses au questionnaire	7
1. Introduction	7
2. Objectifs	8
3. Méthodologie	8
4. Analyse des réponses par question et synthèse de chaque partie	9
4-1. Offre de formation	9
4-2. Mobilité vers et de l'UE : 2012-13 & 2013-14	13
4-3. Cellule/ Service International de Suivi des mobilités	24
4-4. Bilan académique des résultats des étudiants suite à la mobilité	25
4-5. Description des projets internationaux avec mobilités étudiantes auxquels participe l'Université	25
4-6. Description des mobilités de l'Université	27
4-7. Indicateurs de réussite	27
4-8. Reconnaissance des différentes formations suivies	28
4-9. Difficultés rencontrées	30
4-10. Appréciation globale de la mobilité actuelle	32
4-11. Appréciation globale de la mobilité des étudiants	35
4-12. Appréciation Générale de l'Université sur la mobilité	35
4-13. Attentes du projet TEMPUS CRE-MAR	35
5. Conclusion	36
6. Annexe : Le questionnaire	38

## Liste des figures et tableaux

	Page	
Figure 1	Etablissements de l'enseignement supérieur au Maroc – Année universitaire 2013-2014	9
Figure 2	Répartition des étudiants par offre de formation – Année universitaire 2012-2013	10
Figure 3	Offre globale de formation	11
Figure 4	Filières de formation offertes par cycle de formation et par champ disciplinaire – (%)	11
Figure 5	Offre de formation en Sciences et Techniques	12
Figure 6	Offre de formation en Lettres et Sciences Humaines	12
Figure 7	Offre de formation en Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	13
Figure 8	Boursiers OMJ en stage : répartition par pays d'accueil	16
Figure 9	Mobilité vers et de l'UE – 2012/2013 & 2013/2014	17
Figure 10	Mobilité par champ disciplinaire	18
Figure 11	Mobilité par projet européen	19
Figure 12	Mobilités par cycle de formation en LSH	20
Figure 13	Mobilité par projet européen en LSH	20
Figure 14	Mobilités par cycle de formation en SJES	21
Figure 15	Mobilités par projet européen en SJES	22
Figure 16	Mobilités par cycle de formation en ST	23
Figure 17	Mobilités par projet européen en ST	24
Figure 18	Projets internationaux avec mobilités étudiants auxquels participent les universités	26
Figure 19	Université d'accueil pour la mobilité sortante 2012/2013 et 2013/2014	27
Figure 20	Université d'origine pour la mobilité entrante 2012/2013 et 2013/2014	27
Tableau 1	Mobilités dans l'espace euro-méditerranéen en 2010	15
Tableau 2	Existence de cellule ou Service International de Suivi des mobilités	24
Tableau 3	Bilan académique des résultats des étudiants suite à la mobilité	25
Tableau 4	Projets internationaux avec mobilités étudiants auxquels participe l'Université	26

## Coordonnées du projet

---

**Acronyme : CREMAR**

**Projet N° : 543709-TEMPUS-1-2013-1-FR-TEMPUS-SMHES**

**Action : Réforme des programmes d'enseignement**

**Coordonnateur : Université Lille 2 - Droit et Santé**

**Co-coordonnateur Université Abdelmalek Essaâdi, Maroc**

**Pays Partenaires : France, Belgique, Espagne, Roumanie, Suède et Maroc**

**Date du lancement du projet : 01 Décembre 2013**

**Durée : 1/12/2013 – 30/11/2016 (36 mois)**

## Partenaires du projet

---

### Coordonnateur



Université Lille 2 - Droit et Santé, Lille, France

Université « Alexandru Ion Cuza » de Iasi, IASI, Roumanie

Erasmushogeschool Brussel, Bruxelles, Belgique

Linnaeus University, VAXJO, Suède

Universitat de Barcelona, Barcelona, Espagne

Université Abdelmalek Essaâdi, Tétouan, Maroc

Université Ibn Tifail, Kénitra, Maroc

Université Hassan 2 Mohammadia, Mohammadia, Maroc

Université Hassan 2 Casablanca, Casablanca, Maroc

Université Chouaïb Doukkali, El Jadida, Maroc

Université Moulay Ismail, Meknès, Maroc

Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc

Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

Université Mohammed 5 Agdal, Rabat, Maroc

Ministère de l'Enseignement Supérieur Marocain, Rabat, Maroc

Université Mohammed 5 Souissi, Rabat, Maroc

Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Fès, Maroc

Université Hassan 1<sup>er</sup>, Settat, Maroc

Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services, Tétouan, Maroc

Université Mohammed 1<sup>er</sup>, Oujda, Maroc,

Université Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal, Maroc

Université Internationale de Rabat, Sala El Jadida, Maroc

Association Bureau des Etudiants de la Faculté de Droit, Tanger, Maroc

### Co-coordonnateur



## Objectif principal du projet

---

Depuis le début des années 2000, le Processus de Bologne s'est élargi de l'Union Européenne vers les pays du voisinage. En effet, un nombre croissant de pays, dont le Maroc, ont manifesté leur intérêt pour ce processus en mettant en œuvre, de manière volontaire, la plupart de ses recommandations et de ses instruments et ont fait de ce processus un objectif politique majeur à l'échelle nationale. Le Maroc, après avoir adopté et appliqué une approche modulaire dans la conception des programmes d'études, s'intéresse à introduire les concepts de crédits et de supplément au diplôme.

Le projet TEMPUS CREMAR vise, sur une période de trois ans, la mise en place d'un système de crédits équivalent aux ECTS et de Supplément au diplôme dans les universités marocaines pilotes partenaires, dans un premier temps, puis dans l'ensemble des universités marocaines dans l'étape qui suit.

## Objectifs spécifiques du projet

---

Les actions et activités prévues dans le projet sont de nature à promouvoir la reconnaissance mutuelle des acquis académiques et des diplômes, elles visent à:

- dresser l'état actuel d'application du Processus de Bologne dans les universités du consortium,
- évaluer la mise en œuvre du système LMD et du système modulaire marocain tout en mettant en exergue les contraintes liées à la mobilité internationale étudiante et à la reconnaissance mutuelle des diplômes,
- identifier les outils pour promouvoir la mise en place de diplômes en commun,
- identifier les mesures académiques, institutionnelles et réglementaires pour l'implémentation du système ECTS et du supplément au diplôme dans les universités marocaines,
- promouvoir la mobilité des étudiants,
- encourager la mise en réseau des institutions marocaines et européennes



# Synthèse des réponses au questionnaire

---

## 1. Introduction

Valeur ajoutée d'un parcours de formation, la mobilité est un vecteur incontournable d'ouverture sur le monde, d'émancipation des jeunes, de dialogue interculturel et d'employabilité.

La mobilité internationale des étudiants pour leur formation exige la facilitation au retour et la reconnaissance des activités réalisées dans le cadre de cette mobilité. L'équivalence des diplômes doit être à l'international.

L'adoption, depuis 2003, du système LMD (Licence-Master-Doctorat) et l'organisation semestrielle et modulaire des enseignements ont constitué une étape fondamentale dans la promotion de la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs. S'inscrivant dans la continuité et la consolidation de l'alignement du Maroc sur le processus de Bologne, deux mesures en faveur de la mobilité sont en cours de mise en œuvre :

- la mise en place d'un système équivalent crédits – ECTS, lequel facilite la lecture, la comparaison des programmes d'études et la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger, il développe qualitativement la mobilité des étudiants et aide les universités à mettre en place des projets académiques communs ;

- la délivrance d'une annexe descriptive au diplôme dite « supplément au diplôme », vecteur de mobilité internationale des étudiants, il est délivré aux diplômés de l'enseignement supérieur parallèlement au diplôme original. Ce document décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur. Il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur, particulièrement hors des pays où ils sont délivrés, accroît la visibilité internationale de l'établissement, valorise la diversité et la qualité de l'offre de formation auprès des recruteurs et acteurs de l'enseignement supérieur et promeut la transparence des qualifications dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Le projet TEMPUS CRE-MAR vise, sur une période de trois ans, l'introduction d'un système équivalent ECTS et le « supplément au diplôme » dans les cursus académiques marocains. Ces deux outils, importants dans le processus de Bologne, garantiront la reconnaissance du système d'enseignement supérieur marocain dans l'espace euro-méditerranéen et promouvront la mobilité internationale des étudiants.

## 2. Objectif

Le questionnaire, objet du présent rapport, a pour objectif principal de faire l'état des lieux de la mobilité étudiante et de la reconnaissance des formations suivies dans ce cadre dans les universités marocaines et d'identifier les contraintes et difficultés rencontrées en vue d'y apporter les réponses appropriées à travers ce projet.

## 3. Méthodologie suivie

Le questionnaire a été préparé par les membres du consortium du projet, il comprend, en plus d'une introduction, neuf parties:

- Fiche signalétique du partenaire : Offre de formation, participation aux programmes européens de mobilité, nombre de mobilités durant les deux dernières années par champ disciplinaire, existence d'un service universitaire de mobilité étudiante ;
- Description des projets internationaux avec mobilités étudiantes ;
- Description des mobilités de l'université : Projet européen, filière concernée, diplôme (cycle de formation concerné), nombre de mobilités, durée de la mobilité (mois) et université d'accueil ;
- Mobilité à l'international par filière : Mobilités sortantes et mobilités entrantes par filière (Indicateurs de réussite, reconnaissance des différentes formations suivie, difficultés rencontrées et Appréciation globale de la mobilité actuelle spécifique à la filière) ;
- Poursuites d'études des étudiants en Europe ;
- Appréciation globale de la mobilité des étudiants de l'établissement ;
- Appréciation générale de l'université sur la mobilité ;
- Informations sur le Processus de Bologne ;
- Attentes du Projet Tempus CRE-MAR.

Le questionnaire a été distribué aux universités sous format numérique. Chaque université partenaire a pu répondre au questionnaire. Le dépouillement des réponses a été réalisé à l'Université Abdelmalek Essaâdi sous la direction du vice-président chargé des affaires académiques et co-coordonnateur du projet TEMPUS CRE-MAR.



#### 4. Analyse des réponses par question et synthèse de chaque partie

##### 4.1. Offre de formation

L'enseignement supérieur public au Maroc est constitué des établissements universitaires, relevant du ministère de l'enseignement supérieur, d'une part, et des établissements dits de formation des cadres, relevant d'autres ministères de tutelle, d'autre part. A la rentrée 2013, les 15 universités (actuellement 13, après la fusion des deux universités de Casablanca, d'une part, et la fusion des deux universités de Rabat d'autre part) comptent 120 établissements d'enseignement supérieur, dont 15 écoles de sciences de l'ingénieur, 10 écoles supérieures de technologie, 9 écoles de commerce et de gestion, 14 facultés de sciences juridiques, économiques et sociales, 14 facultés de lettres et sciences humaines, 12 facultés polydisciplinaires, 13 facultés de sciences, 8 facultés de sciences techniques, 5 facultés de médecine et de pharmacie... (Fig. 1).

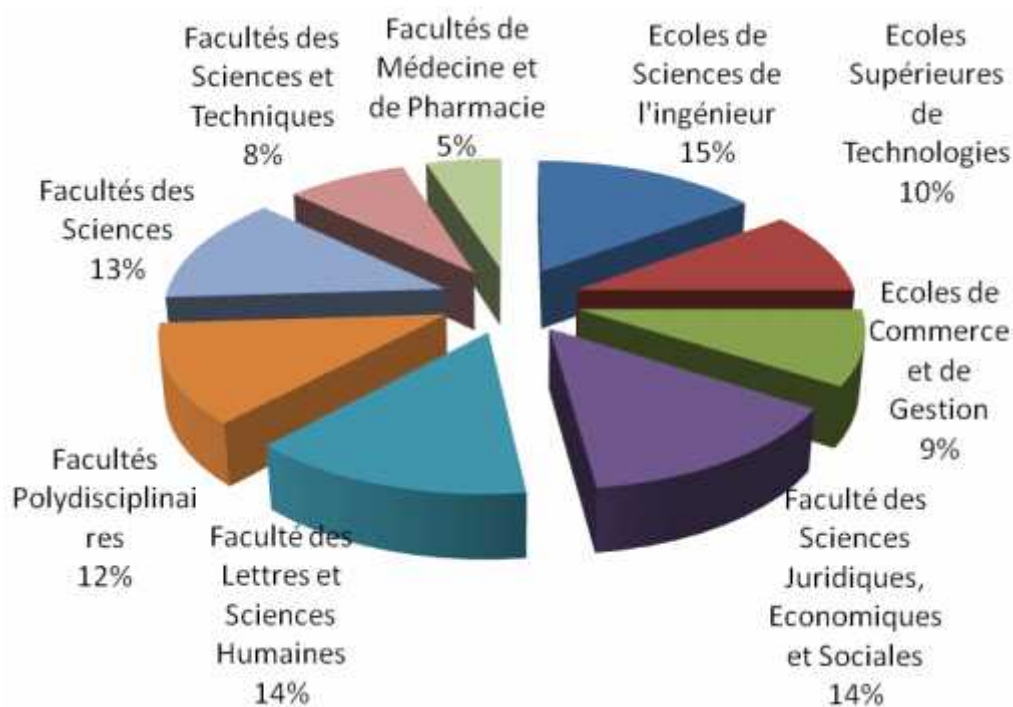


Figure 1 : Répartition des établissements de l'enseignement supérieur public marocain - Rentrée universitaire 2013-2014

Les établissements universitaires proposent une très grande diversité de formation. A la rentrée 2012, l'université publique accueillait un peu près 444.418 étudiants, dont 63.855 dans des filières sélectives et 380.572 dans des filières ouvertes à tous les bacheliers.

Au sein des établissements de formation des cadres, accessibles uniquement sur concours, on recense 26.399 étudiants. A ces effectifs

s'ajoutent environ 14.000 élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, qui se préparent aussi bien au concours général commun marocain (CNC : Concours National Commun Marocain) qu'aux grandes écoles françaises, et près de 40.000 étudiants inscrits dans des établissements privés (Fig. 2).

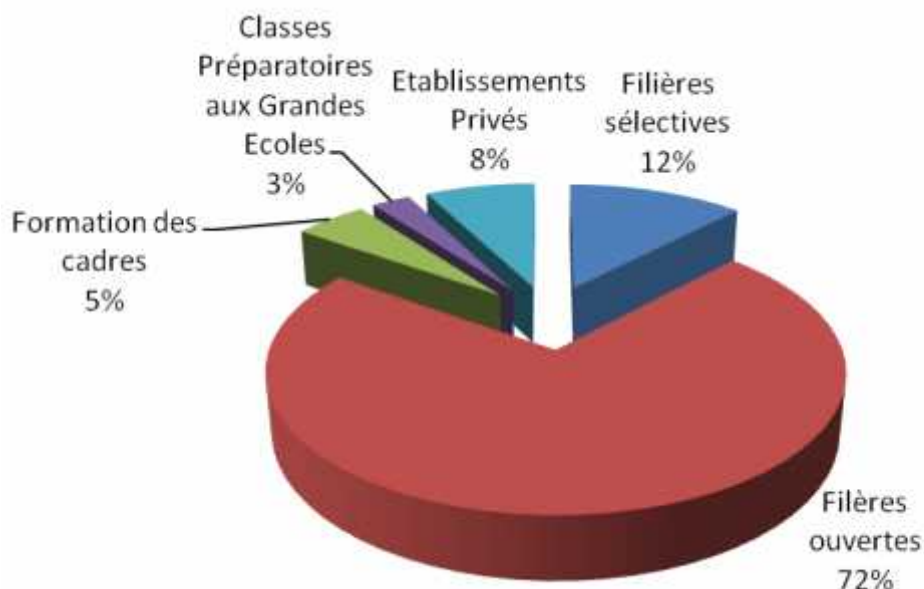


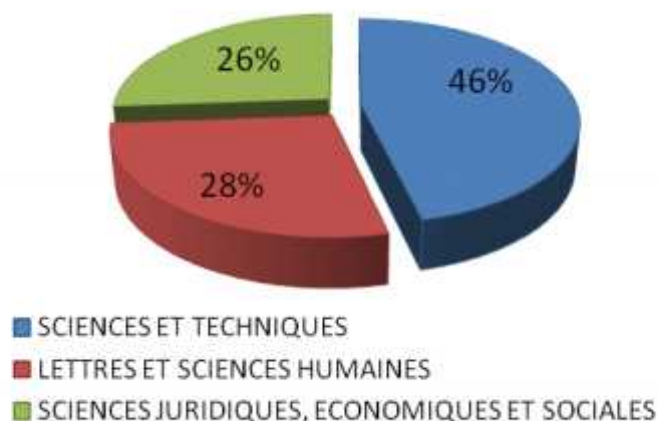
Figure 2 : Répartition des étudiants de l'enseignement supérieur marocain par offre de formation – Rentrée universitaire 2012-2013

La communauté scientifique marocaine compte un peu plus de 13.000 enseignants-chercheurs, elle est étroitement liée aux communautés scientifiques françaises et européennes. De très nombreux chercheurs marocains ont passé une partie de leur formation ou de leur expérience professionnelle en France ou en Europe. La communauté scientifique marocaine en France est également très importante et sert de relai aux partenariats tissés entre institutions. Ces liens contribuent à créer un réseau entre laboratoires marocains et français d'une densité et d'une richesse exceptionnelle.

#### 4.1.1. Offre globale de formation

Avec une offre globale de plus de 2000 programmes de formation, l'offre de formation nationale est caractérisée par une prédominance des filières en sciences et techniques qui représentent à peu près la moitié de l'offre globale, soit 46%, et une offre de filières à parts presque égales dans les champs disciplinaires Lettres & Sciences Humaines et

Sciences Juridiques, Economiques & Sociales, soient 28% et 26% respectivement (Fig. 3).



**Figure 3 : Offre globale de formation**

L'offre de filières par cycle de formation se caractérise par une prédominance des offres de formation dans les cycles Licence et Master par rapport aux cycles DUT et Doctorat (Fig. 4).

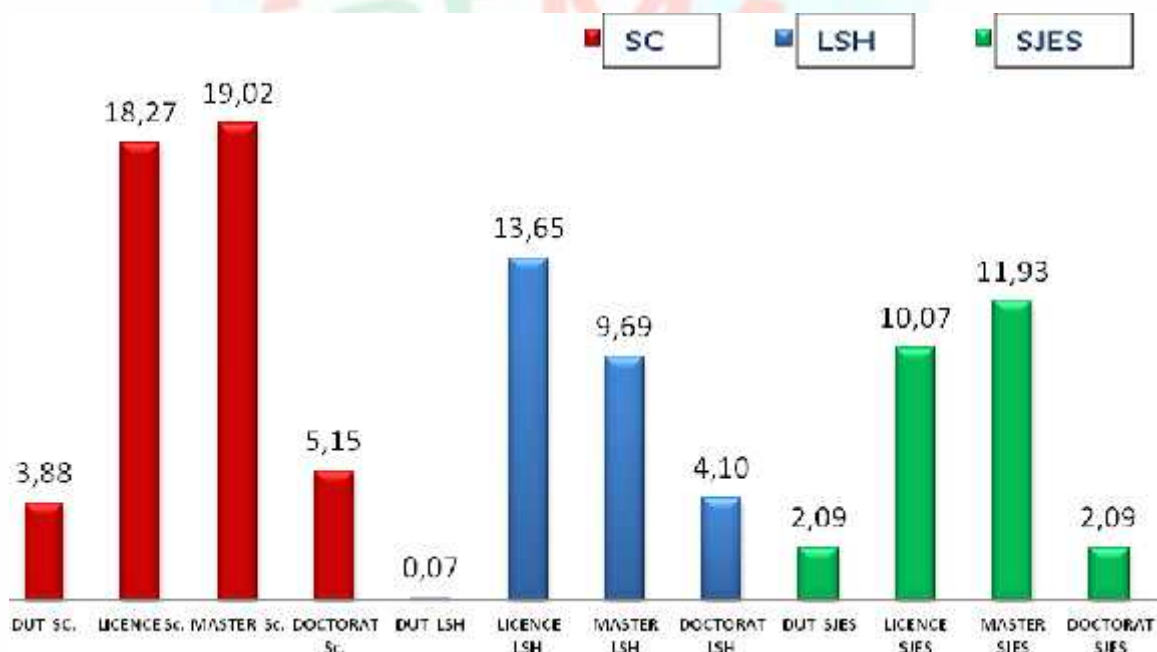
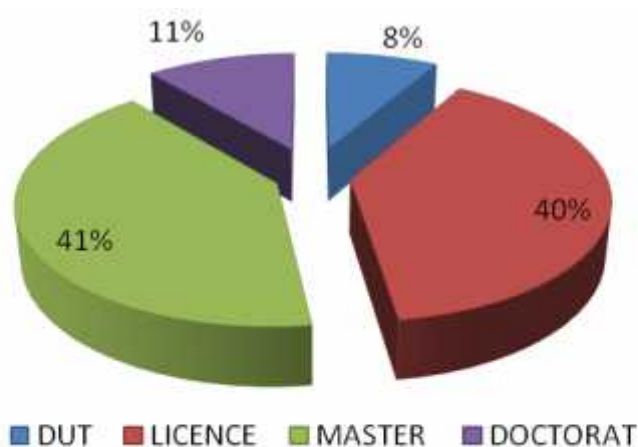


Figure 4: Filières de formation offertes par cycle de formation et par champ disciplinaire – (en %)

#### 4.1.2. Offre de formation en Sciences et Techniques

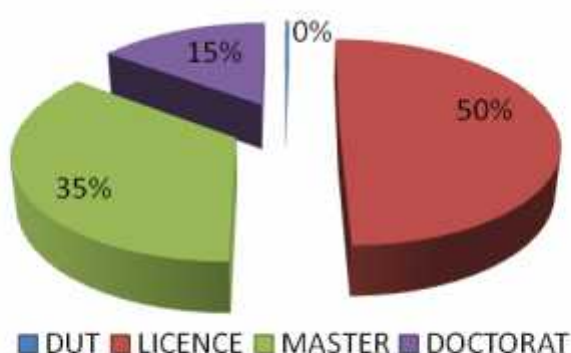
Dans l'offre de formation en Sciences et Techniques prédominent les formations en cycle Master et cycle Licence, soient 41% et 40% de l'offre totale. Le cycle DUT, de tout intérêt en sciences et techniques, ne représente que 8% de l'offre globale (Fig. 5).



**Figure 5 : Offre de formation en sciences et Techniques**

#### 4.1.3. Offre de formation en Lettres et Sciences Humaines

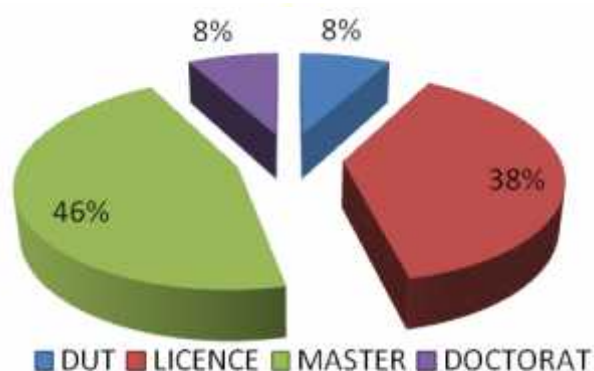
L'offre de formation en Lettres et Sciences Humaines est représentée à 50% par les filières du cycle Licence suivie avec une offre de 35% des filières en cycle Master. L'offre de formation en cycle DUT est nulle (Fig. 6).



**Figure 6: Offre de formation en Lettres et Sciences Humaines**

#### 4.1.4. Offre de formation en Sciences Juridiques, Economiques et Sociales

Le champ disciplinaire Sciences Juridiques, Economiques et Sociales se caractérise par une offre de formation importante en cycle Master, soit 46% de l'offre globale, suivie d'une offre de 38% en cycle Licence. Le cycle DUT est également représenté dans l'offre globale de formation, à ex aequo avec l'offre doctorale, avec 8% des filières offertes (Fig. 7).



**Figure 7: Offre de formation en Sciences Juridiques, Economiques et Sociales**

#### 4.2. Mobilité vers et de l'UE : 2012-13 & 2013-14

La mobilité internationale est nécessaire à l'excellence scientifique qui suppose des interactions entre étudiants et chercheurs au niveau international, elle est aussi un vecteur d'échange de connaissances et d'enrichissement des individus et un levier de développement du potentiel de recherche et d'innovation et d'amélioration de la performance du système d'enseignement supérieur. Elle permet l'intensification des coopérations scientifiques entre pays, elle favorise également la compétitivité internationale des établissements d'enseignement.

Les enjeux de la mobilité pour l'étudiant sont principalement l'acquisition de compétences et de qualifications pour une meilleure employabilité internationale, l'ouverture à d'autres cultures et le développement personnel en termes de capacités d'autonomie, d'initiative, de responsabilité et de travail en équipe

Les mobilités aux niveaux Licence et Master sont pratiquement des mobilités d'études ou des mobilités de stage ; les mobilités au niveau Doctorat sont de stage doctoral, de cotutelle de thèse ou de Post-doc.

En 2010, parmi les dix premiers pays d'origine des étudiants en mobilité du pourtour méditerranéen, le Maroc se place en troisième



position (42 800) derrière la France et la Turquie. La France est de loin la destination de la zone méditerranéenne la plus prisée par les étudiants marocains (64,4 %) devant l'Espagne (8,2 %) et l'Italie (3,6 %) (Tab. 1).

La mobilité sortante du Maroc est nettement supérieure à la mobilité entrante en 2010 (42 800 pour 8 604) (Tab. 1). Le Maroc représente ainsi 10,4 % de la mobilité sortante de la zone Méditerranée pour 1,6 % de la mobilité entrante. Du côté des étudiants internationaux accueillis, le Maroc attire très peu d'étudiants de la zone Maghreb : Libye (169), Tunisie (166) et Algérie (80). L'essentiel des étudiants en mobilité au Maroc sont originaires d'Afrique sub-saharienne : Mauritanie (1 326), Guinée (518) et Sénégal (504). Cependant, le Maroc se positionne de plus en plus comme un pays d'accueil sur la zone méditerranéenne (+42 % en 4 ans) (Les notes de Campus France - Hors-série n° 8 - juin 2013).

La coopération en Méditerranée en matière d'enseignement supérieur s'est institutionnalisée avec la signature de la déclaration de Barcelone en novembre 1995 qui a initié le Processus de Barcelone. En 2006, la déclaration de Catane vise à développer un espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur.

Plus récemment, les ministres des Affaires étrangères des pays européens et méditerranéens ont souligné l'importance de la mobilité universitaire, de la qualité de l'éducation et de la reconnaissance des diplômes comme outil de rapprochement et de cohésion des deux rives de la Méditerranée (déclaration de Paris de 2008).

Plusieurs rapports, publiés notamment lors de la célébration de la première génération Erasmus (26e anniversaire en 2013), soulignent les bienfaits de ce programme de mobilité et les résultats satisfaisants nés de la volonté d'étendre et d'amplifier les échanges dans cette région. De fait, entre 2007 et 2012, la Commission européenne a plus que doublé son budget en mobilité (40 millions d'euros) pour les pays de la rive Sud de la Méditerranée à travers l'Action 2 d'Erasmus Mundus.

L'uniformisation du système LMD (Licence/Master/Doctorat) dans les pays du Maghreb facilite la mobilité des étudiants et enseignants entre les deux rives, la reconnaissance des diplômes, la création de réseaux, le développement de programmes de recherche communs, le transfert technologique et le rayonnement international des institutions d'enseignement supérieur.

La mise en relation des universités avec les professionnels des deux rives de la Méditerranée permettra ainsi de mieux adapter les formations



aux besoins locaux afin d'améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle dans les pays du Sud. Ce qui, à terme, pourrait renforcer les liens d'échanges économiques et la coopération entre les pays.

Tableau 1 : Mobilités dans l'espace euro-méditerranéen en 2010

### Mobilité sortante en 2010

	Top 10	%	% cumulé
France	54 407	14,4 %	14,4 %
Turquie	49 116	13,0 %	27,4 %
Maroc	42 800	11,3 %	38,8 %
Italie	39 761	10,5 %	49,3 %
Grèce	29 074	7,7 %	57,0 %
Chypre	25 340	6,7 %	63,7 %
Espagne	22 919	6,1 %	69,8 %
Algérie	22 465	6,0 %	75,7 %
Albanie	21 194	5,6 %	81,4 %
Tunisie	19 506	5,2 %	86,5 %
10 autres pays de la zone	50 867	13,5 %	100,0 %
<b>Global pourtour méditerranéen</b>	<b>377 449</b>	<b>100 %</b>	

Source : Unesco

### Mobilité entrante connue en 2010

	Top 10	%	% cumulé
France	259 935	47,5 %	47,5 %
Italie	69 905	12,8 %	60,2 %
Espagne	55 018	10,0 %	70,3 %
Égypte	49 011	8,9 %	79,2 %
Liban	30 436	5,6 %	84,8 %
Grèce	26 835	4,9 %	89,7 %
Turquie	25 838	4,7 %	94,4 %
Chypre	10 292	1,9 %	96,3 %
Maroc	8 604	1,6 %	97,9 %
Algérie	6 544	1,2 %	99,0 %
<b>Global pourtour méditerranéen*</b>	<b>547 626</b>	<b>100 %</b>	

Source : Unesco - \* Hors données manquantes

Initié par la France en 2010, l'Office Méditerranéen de la Jeunesse (OMJ) est un programme pilote multilatéral qui facilite la mobilité des étudiants de Master et de Doctorat, au sein des pays du pourtour méditerranéen. Le programme vise à favoriser les échanges et la reconnaissance mutuelle et de contribuer au développement économique et social de ses seize pays membres. Dans cette perspective, il a pour objectifs de :

- développer les échanges universitaires dans les secteurs prioritaires du développement des pays partenaires en cohérence avec leur marché du travail ;
- faciliter la mobilité des meilleurs étudiants de Master et Doctorat de l'espace méditerranéen à travers la labellisation de formations d'excellence donnant lieu à des co-diplomations et un système de bourses de mobilité ;
- promouvoir une première expérience professionnelle à l'étranger, avec la mise en place d'une plate-forme de stages et d'emplois.

Avec 200 établissements d'enseignement supérieur membres du programme, l'OMJ est à ce jour le réseau universitaire méditerranéen le plus important.

Sur 96 boursiers en stage ayant répondu à l'enquête menée par le Secrétariat de l'OMJ, 68 % réalisent leur stage en France (qui accueille 70 % des semestres de mobilité), tandis que 11 % d'entre eux l'effectuent au Maroc, et 4 % respectivement en Italie et en Espagne (Fig. 8) (Les notes de Campus France - Hors-série n° 8 - juin 2013).

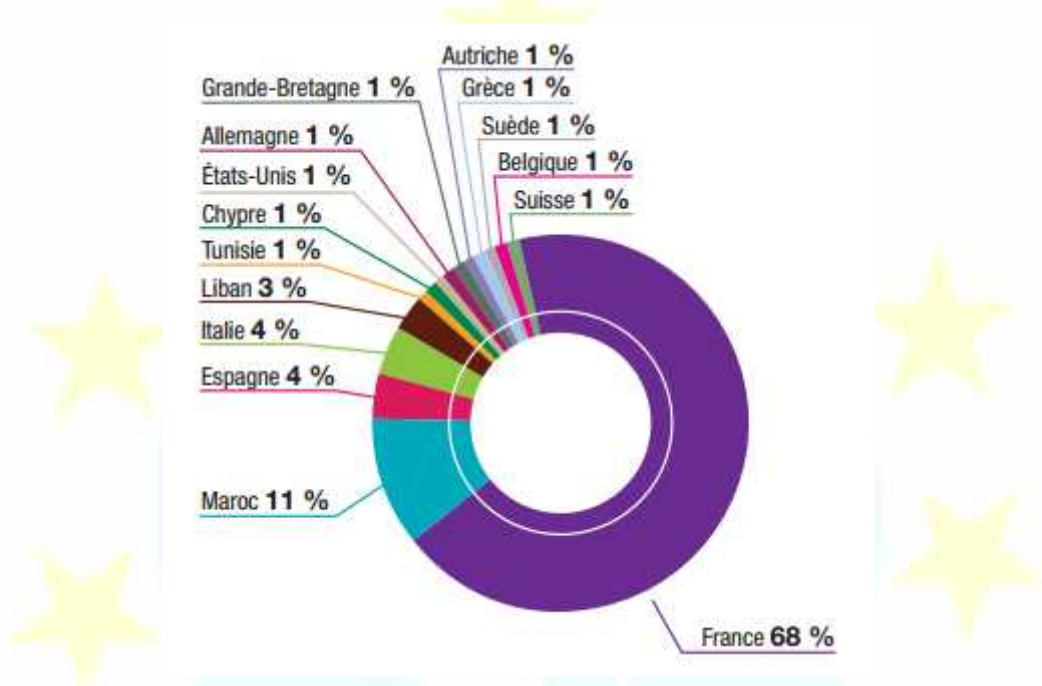


Figure 8 : Boursiers OMJ en stage : répartition par pays d'accueil

Le 7ème Programme Cadre de Recherche et Développement (7ème PCRD ou 7FP – 7th Framework programme) est le principal instrument de mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche (EER), il est aussi le principal instrument communautaire de financement de la recherche et de l'innovation en Europe pour la période 2007-2013.

TRANS-NET est un projet de trois ans financé par la commission européenne du 7FP. L'objectif est de clarifier et de comparer le processus complexe de transnationalisme.

Le projet PAFROID est un projet de Partenariat inter-universitaire entre l'AFRIQUE et l'Océan-Indien pour le Développement, il vise à développer les partenariats des Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) de la région Océan-Indien avec les EES des pays d'Afrique continentale.

Les actions Marie - Curie soutiennent les chercheurs à tous les stades de leur carrière, quelle que soit leur nationalité. Des chercheurs issus de toutes les disciplines peuvent ainsi prétendre à un financement. Les actions Marie-Curie soutiennent aussi les doctorats industriels, en combinant recherches universitaires et travail en entreprise, ainsi que d'autres formations innovantes renforçant les perspectives d'emploi et le développement de carrière.

Le projet SPRINGARAB vise à revitaliser et à renforcer l'échange Europe - Monde arabe dans le domaine de la recherche et de la formation en sciences sociales.

Le programme des Actions Intégrées est un programme de coopération interuniversitaire franco-marocaine, il est financé par le Ministère français des Affaires étrangères et le Ministère marocain de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des Cadres.

#### 4.2.1. Mobilité globale

Les années universitaires 2012-2013 et 2013-2014 ont connu des mobilités étudiantes sortantes et entrantes vers et de l'UE. Le nombre de mobilités sortantes était nettement supérieur à celui de la mobilité entrante l'année 2012-2013. En 2013-2014, le nombre de mobilités entrantes a connu une certaine augmentation, et ceci grâce aux programmes d'appui à la coopération bilatérale entre institutions universitaires (Fig. 9).

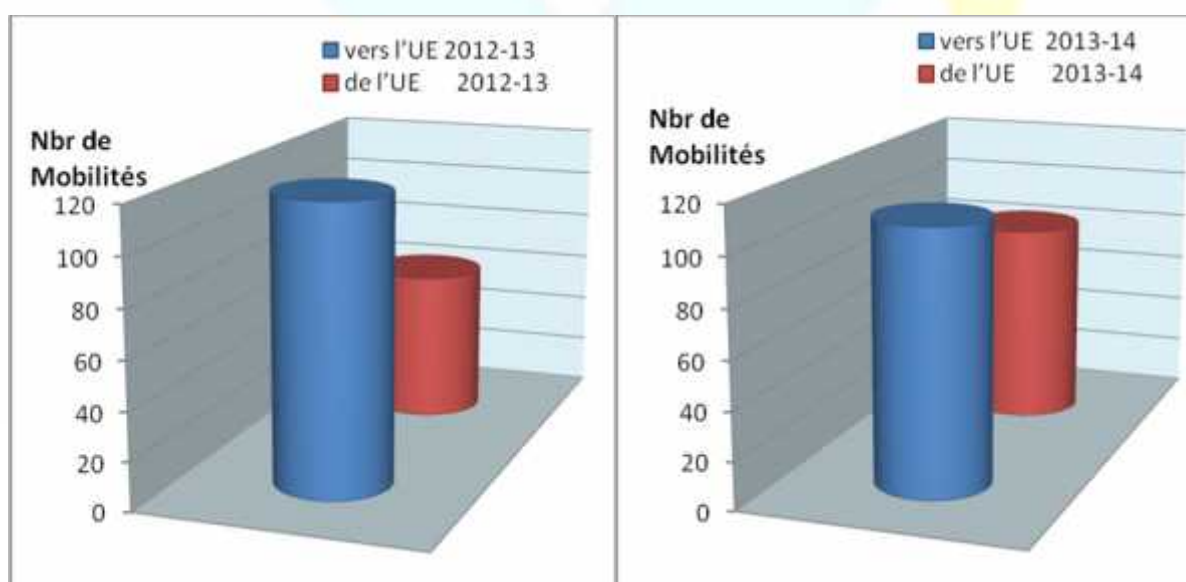


Figure 9: Mobilité vers et de l'UE – 2012/2013 & 2013/2014

#### 4.2.2. Mobilités par champ disciplinaire

Les mobilités réalisées étaient dans les trois champs disciplinaires: LSH, SJES et ST. Le nombre de mobilités sortantes était supérieur à celui de l'entrante pour les champs disciplinaires SJES et ST. L'essentiel des mobilités entrantes a été observé en LSH où elle a presque quintuplé la sortante en 2013-2014 (Fig. 10).

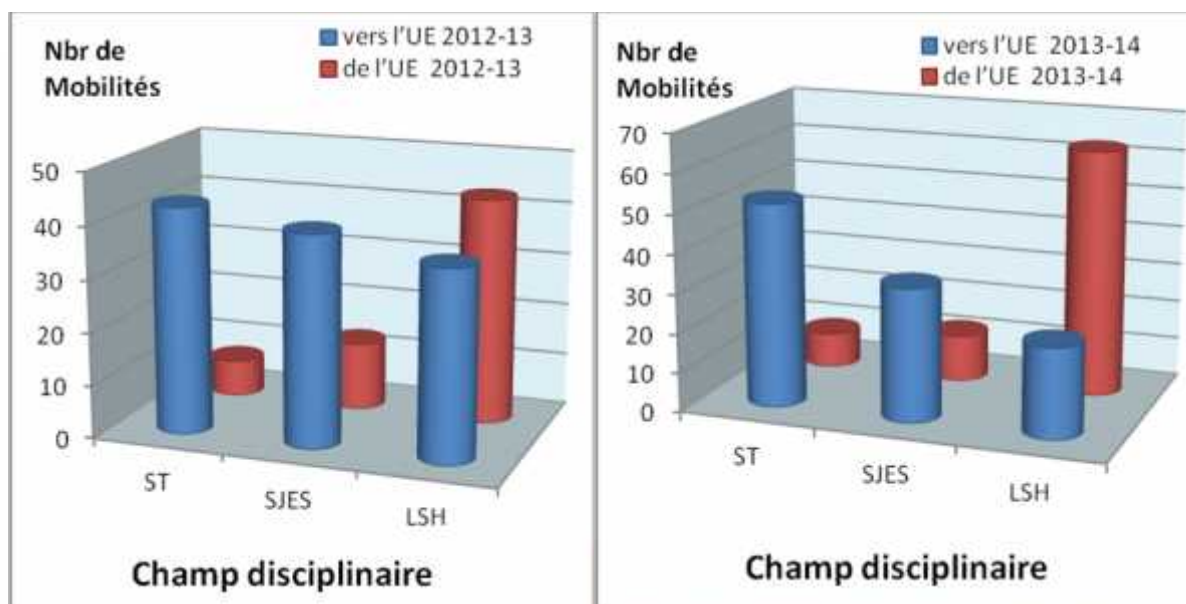


Figure 10 : Mobilité par champ disciplinaire

#### 4.2.3. Mobilités par projet européen

Les programmes européens de mobilités étudiantes dans l'enseignement supérieur sont par excellence ERASMUS MUNDUS et, plus récemment et en progression, le programme de l'OMJ. Les mobilités réalisées durant la période 2012-2014 sont essentiellement financées par le programme ERASMUS. Fort par ses 200 établissements partenaires, le programme de l'OMJ, et au regard des objectifs qu'il vise, a financé un nombre satisfaisant de mobilités (Fig. 11).

Le programme Tempus est un programme européen de coopération qui soutient la réforme et la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires et améliore leur qualité et leur pertinence. La mobilité Tempus rapportée dans le cadre du présent questionnaire se réfère à des mobilités du personnel de l'enseignement supérieur, généralement, de courtes durées (Fig. 11).

Les autres mobilités en référence dans la présente synthèse des réponses au questionnaire sont des mobilités réalisées dans le cadre de programmes d'Actions intégrées, INTRA- ACP Pafroid, Marie Curie Action (IRSES), SPRINGARAB, Trans-Net ou de projets bilatéraux de coopération



entre institutions universitaires, principalement lorsqu'il s'agit de la mobilité entrante (Fig. 11).

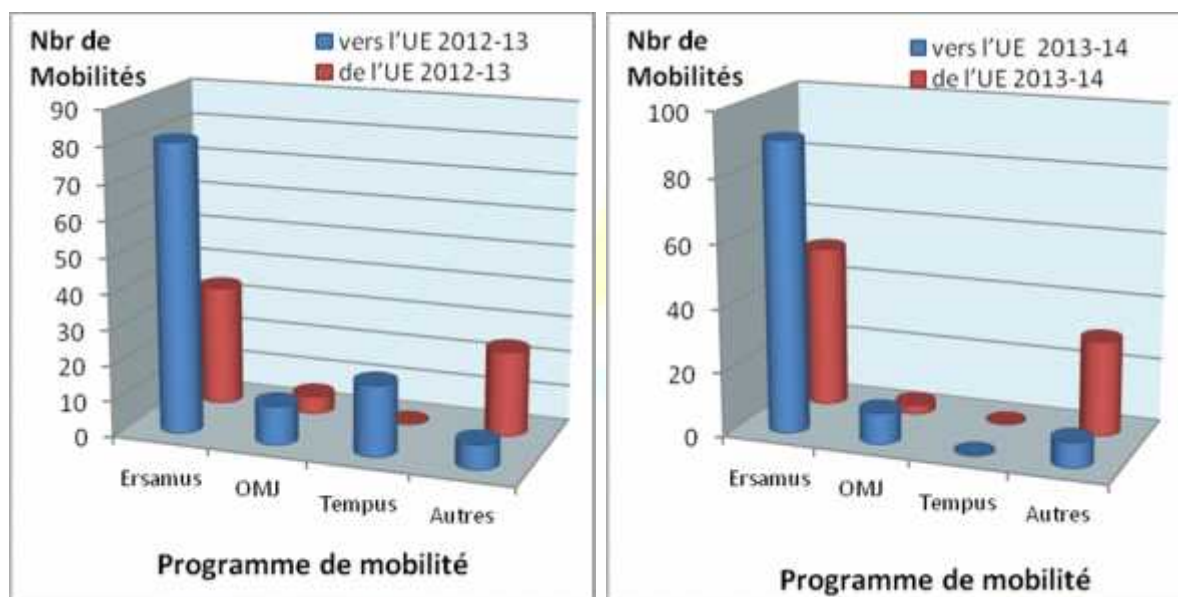


Figure 11: Mobilité par projet européen

#### 4.2.4. Mobilités dans le champ disciplinaire Lettres et Sciences Humaines

##### 4.2.4.1. Mobilités par cycle de formation

Les mobilités dans le champ disciplinaire LSH sont dans les deux sens, sortantes et entrantes, et concernent les cycles de formation Licence Master et Doctorat. Le domaine des Lettres et Sciences Humaines se caractérise par une mobilité entrante très supérieure à la sortante mais qui reste, toutefois, presque limitée aux cycles de formation Licence et Master (Fig. 12).

A titre comparatif entre 2012/13 et 2013/14, le nombre de mobilités sortantes en cycles Licence et Master a considérablement diminué alors que celui des mobilités entrantes a été maintenu pour le cycle Licence et a presque doublé pour le Master.

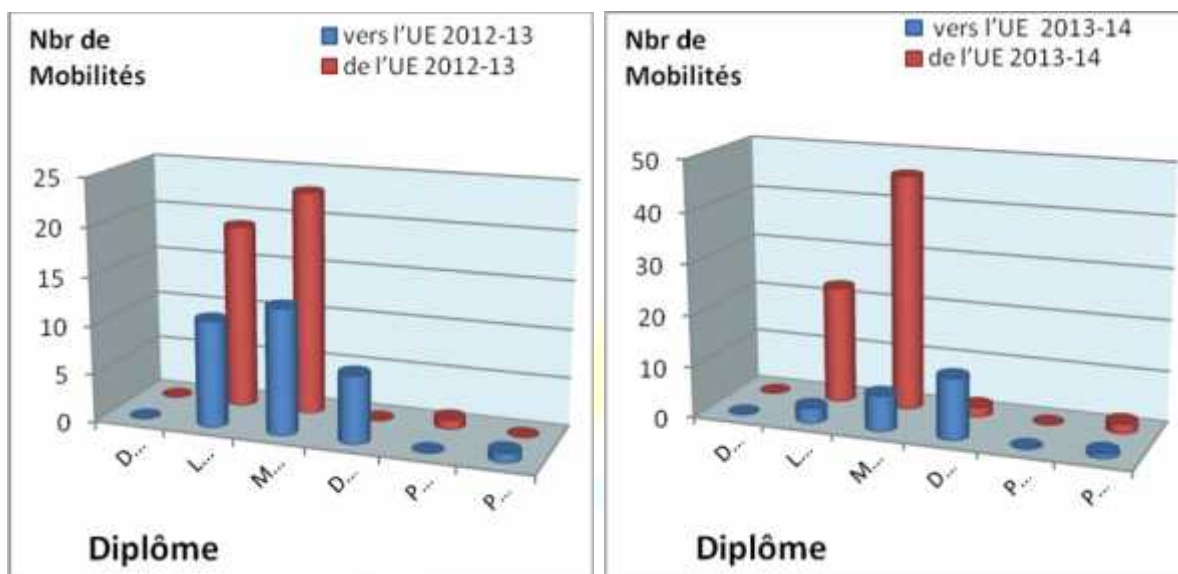


Figure 12: Mobilités par cycle de formation en LSH

#### 4.2.4.2. Mobilités par projet européen

Les mobilités dans le champ disciplinaire LSH sont principalement financées par le programme européen ERASMUS MUNDUS. Sans être le seul, un nombre de mobilités entrantes très comparable est financé par des projets bilatéraux de coopération entre institutions concernées. Le programme de l'OMJ finance aussi un nombre satisfaisant de mobilités. (Fig. 13).

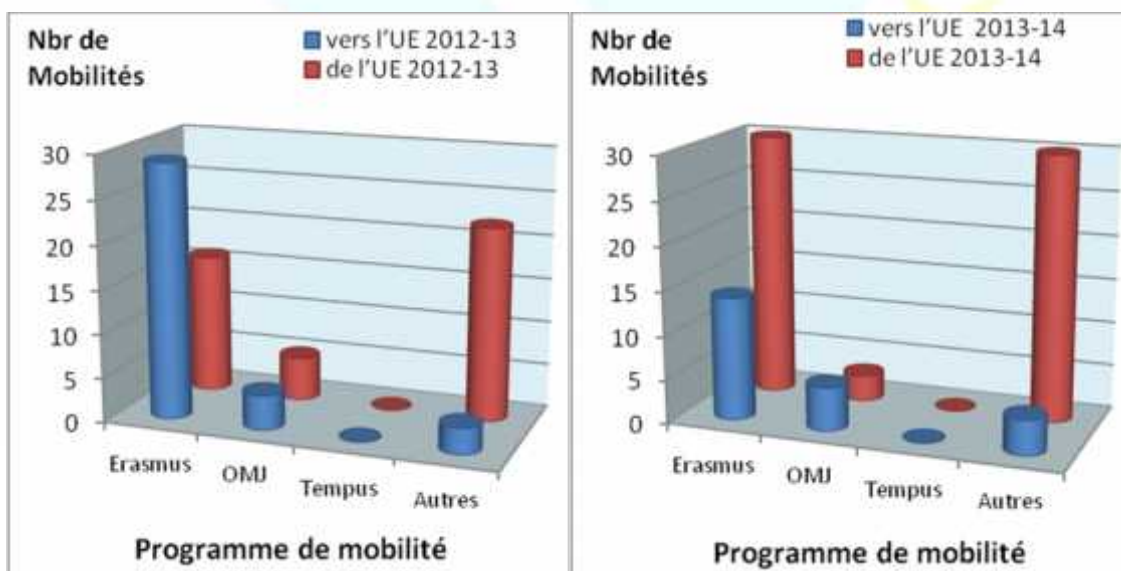


Figure 13: Mobilité par projet européen en LSH



#### 4.2.5. Mobilités dans le champ disciplinaire Sciences Juridiques, Economiques et Sociales

##### 4.2.5.1. Mobilités par cycle de formation

Le champ disciplinaire SJES enregistre un nombre de mobilité sortante nettement supérieur à celui de l'entrante. Les mobilités réalisées concernent les trois cycles de formation : Licence, Master et Doctorat (Fig. 14).

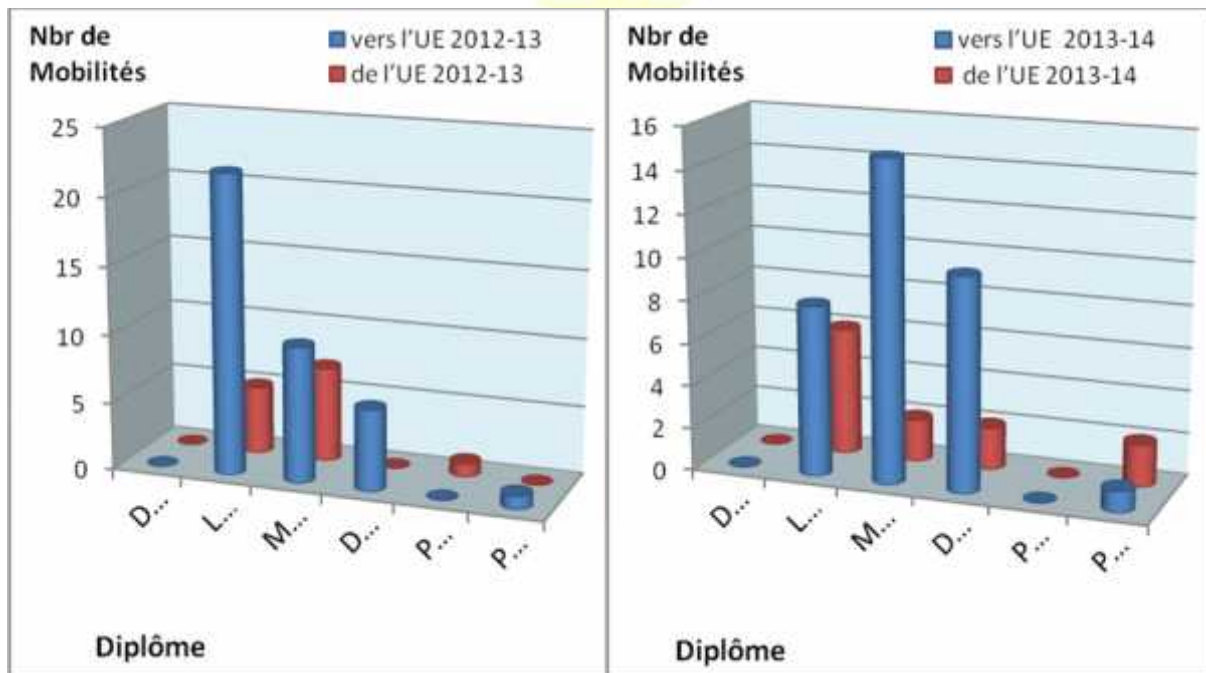


Figure 14: Mobilités par cycle de formation en SJES

##### 4.2.5.2. Mobilités par projet européen

Les mobilités dans le champ disciplinaire SJES sont essentiellement financées par le programme européen ERASMUS MUNDUS. Le programme de l'OMJ est également un programme d'appui des mobilités en SJES (Fig. 15).

Les mobilités sortantes réalisées dans le cadre du programme Tempus en référence à la figure 15 correspondent à des séjours de courtes durées du personnel de l'enseignement supérieur dans les pays de l'UE.

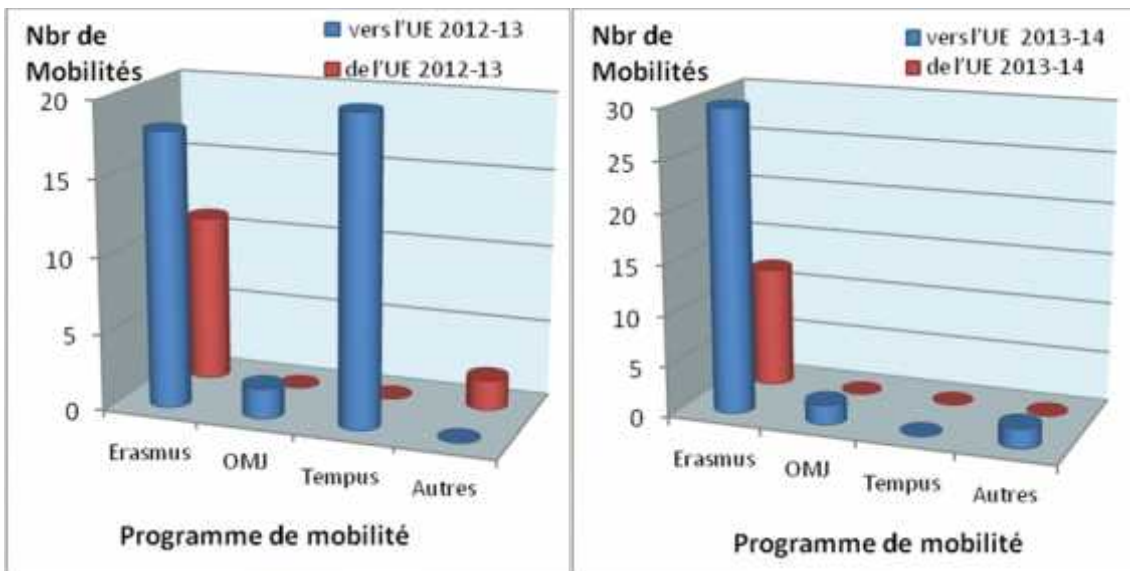


Figure 15 : Mobilités par projet européen en SJES

#### 4.2.6. Mobilités dans le champ disciplinaire Sciences et Techniques

##### 4.2.6.1. Mobilités par cycle de formation

La mobilité étudiante dans le champ disciplinaire ST est presque exclusivement sortante. Elle est nettement plus importante en cycle Master qu'en cycles Licences et Doctorat, lesquels affichent des nombres de mobilité très comparables.

La figure 16 montre la présence d'une mobilité entrante en cycle Licence et presque une absence de celle-ci en cycles Master et Doctorat. La faible attractivité internationale des programmes de formation offerts en ST serait probablement une des causes de la faiblesse de la mobilité entrante (Fig. 16).

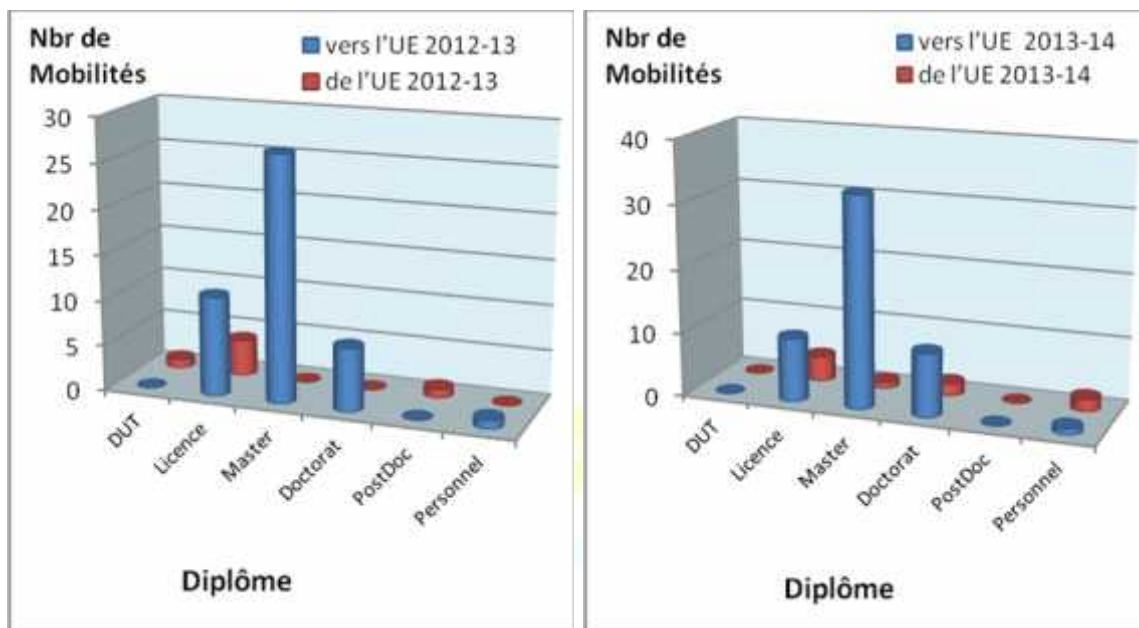


Figure 16: Mobilités par cycle de formation en ST

#### 4.2.6.2. Mobilités par projet européen

Les mobilités réalisées en ST sont presque en totalité financées par le programme ERASMUS (Fig. 17). Le programme de l'OMJ émerge comme un programme d'appui à la mobilité internationale, il est d'un intérêt particulier pour le domaine des ST au regard des objectifs qu'il vise à savoir, en autres, le développement de la recherche dans les secteurs prioritaires du développement, la labellisation de formations d'excellence donnant lieu à des co-diplomations et le développement d'un système de bourses de mobilité.

Les autres mobilités en référence à la figure 17 sont des mobilités réalisées dans le cadre de programmes d'Actions intégrées, INTRA- ACP Pafroid, Marie Curie Action (IRSES), SPRINGARAB ou Trans-Net.

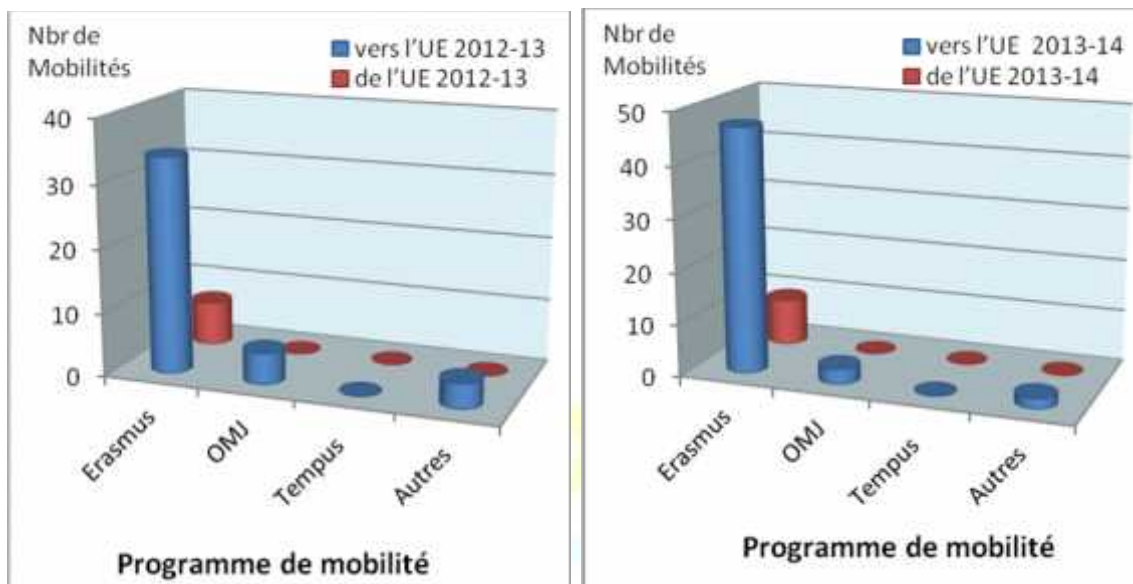


Figure 17: Mobilités par projet européen en ST

#### 4.3. Cellule/ Service International de Suivi des mobilités

La réussite de la mobilité étudiante internationale ne peut avoir lieu sans la création de services universitaires dédiés à la sensibilisation, à l'orientation et au suivi des étudiants en mobilités. Conscientes de l'importance de la tâche, toutes les universités marocaines, à l'exception de l'Université Chouaib Doukkali, disposent d'une cellule ou service international de suivi des mobilités (Tab. 2).

Tableau 2 : Existence de cellule ou Service International de Suivi des mobilités

Université Marocaine	Oui	Non
Université Ibn Zohr - Agadir	X	
Université Hassan II - Casablanca	X	
Université Hassan 1 <sup>er</sup> - Settat	X	
Université Mohammed V- Souissi - Rabat	X	
Université Cadi Ayyad - Marrakech	X	
Université Ibn Tofail- Kénitra	X	
Université Hassan II Mohammedia	X	
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès	X	
Université Abdelmalek Essaâdi - Tétouan	X	
Université Sultan Moulay Slimane - Béni Mellal	X	
Université Moulay Ismail - Meknès	X	
Université Chouaib Doukkali - El Jadida		X
Université Mohammed 1 <sup>er</sup> - Oujda	SRQ*	
Université Internationale de Rabat	SRQ	

\* SRQ : Sans réponse au questionnaire

#### 4.4. Bilan académique des résultats des étudiants suite à la mobilité

Le suivi de la mobilité étudiante ne serait efficace sans l'existence d'un bilan académique qui traite de manière statistique les mobilités étudiantes (études et stages) de l'enseignement supérieur ; un bilan qui trace aussi les principaux impacts ou freins à la mobilité étudiante.

Si les universités marocaines disposent, presque toutes, d'une cellule de suivi des mobilités, aucune n'a réussi à dresser un bilan académique total des résultats des étudiants suite à la mobilité. Cinq des douze universités ayant répondu au questionnaire déclarent disposer d'un bilan académique partiel (Tab. 3).

Tableau 3 : Bilan académique des résultats des étudiants suite à la mobilité

Université Marocaine	Total	Partiel	Aucun
Université Ibn Zohr - Agadir		X	
Université Hassan II - Casablanca			X
Université Hassan 1 <sup>er</sup> Settat		X	
Université Mohammed V- Souissi -Rabat		X	
Université Cadi Ayyad - Marrakech			X
Université Ibn Tofail -Kénitra			X
Université Hassan II - Mohammedia			X
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès			X
Université Abdelmalek Essaâdi -Tétouan		X	
Université Sultan Moulay Slimane - Béni Mellal			X
Université Moulay Ismail - Meknès		X	
Université Chouaib Doukkali - El Jadida			X
Université Mohammed 1 <sup>er</sup> - Oujda		SQR*	
Université International de Rabat		SQR	

\* SRQ : Sans réponse au questionnaire

#### 4.5. Description des projets internationaux avec mobilités étudiantes auxquels participe l'Université

Les universités marocaines comptent 38 participations aux projets internationaux avec mobilités étudiantes durant les années 2012/2013 et 2013/2014, dont 65% sont aux projets sectoriels ERASMUS MUNDUS (Tab. 3 et Fig. 15).



Tableau 4 : Projet internationaux avec mobilités étudiants auxquels participent les universités

Projet	Programme	Projet	Programme
7eme PCRD-IRSES: Oil and sugar	7eme PCRD	EU-METALIC II	Erasmus
7eme PCRD- Arimnet APMed	7eme PCRD	Al Idrisi I	Erasmus
7ème PCRD - IRSES MeMoquat	7eme PCRD	EU – Mare Nostrum	Erasmus
7eme PCRD-IRSES	7eme PCRD	Al Idrisi II	Erasmus
7ème PCRD - Projet TE	7eme PCRD	BATTUTA	Erasmus
Actions intégrées.	A. intégrées	Averroes 4	Erasmus
AL IDRISI I – ALIDRISI II	Erasmus	Al Idrisi 1	Erasmus
EMMAG	Erasmus	Emmag	Erasmus
GREEN IT	Erasmus	Green IT	Erasmus
EU METALIC I EU METALIC II	Erasmus	Averroès	Erasmus
Al-Idrisi	Erasmus	Battuta	Erasmus
Battuta	Erasmus	INTRA- ACP Pafroid	INTRA- ACP Pafroid
AVERROES 4	Erasmus	Marie Curie Action (IRSES)	Marie Curie A.
ALFIHRI	Erasmus	Marie Curie Action (IRSES)	Marie Curie A.
EMMAG	Erasmus	MasTech	MasTech
PIMASO	Erasmus	OMJ	OMJ
Erasmus Mundus	Erasmus	OMJ	OMJ
Green IT	Erasmus	SPRINGARAB	SPRINGARAB
Averroès	Erasmus	Trans-Net Project	TRANS-NET

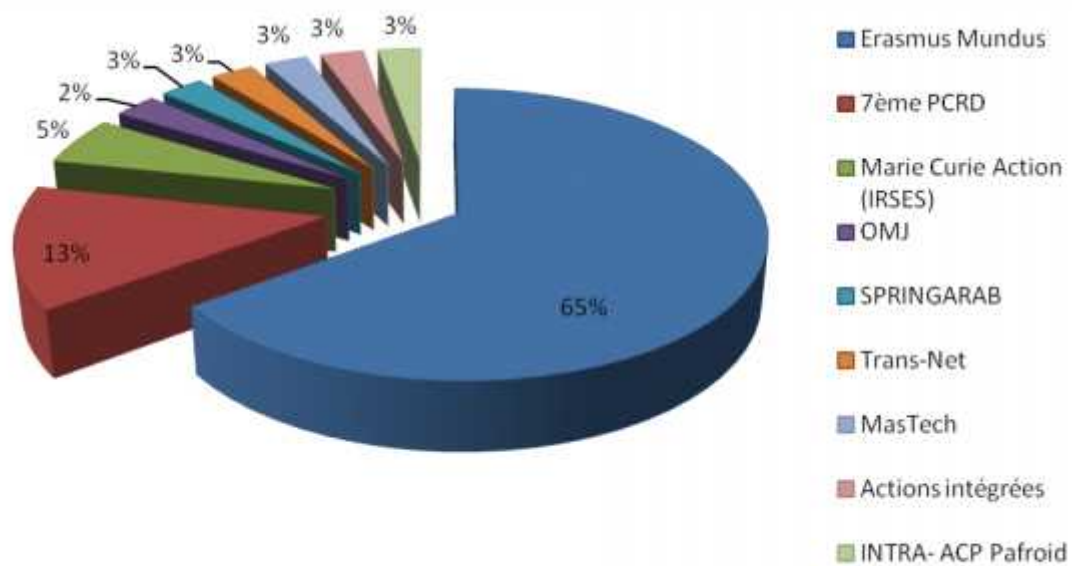


Figure18: Projets internationaux avec mobilités étudiants auxquels participent les universités



#### 4.6. Description des mobilités de l'Université

A quelques exceptions près, toutes les mobilités, entrantes et sortantes, sont de durées variables entre 6 et 24 mois, soient d'un semestre à deux ans.

La France a accueilli 53% des mobilités sortantes suivie de l'Espagne avec 23% et l'Italie et la Grèce avec 6% chacun ; l'Irlande, la Pologne, le Portugal et l'Autriche ont accueilli 4%, 4% ; 2% et 2% respectivement (Fig. 19).

La mobilité entrante est à 48% d'origine espagnole, suivie de l'Italie et la France avec 20% et 17% respectivement ; la mobilité entrante originaire de la Lituanie, l'Autriche et l'Allemagne représente 9%, 3% et 3% respectivement de la mobilité entrante globale (Fig. 20).

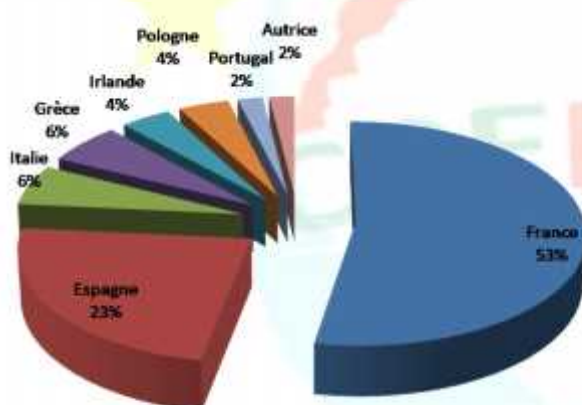


Figure 19 : Universités d'accueil pour la mobilité sortante pour les années académiques 2012/2013 et 2013/2014

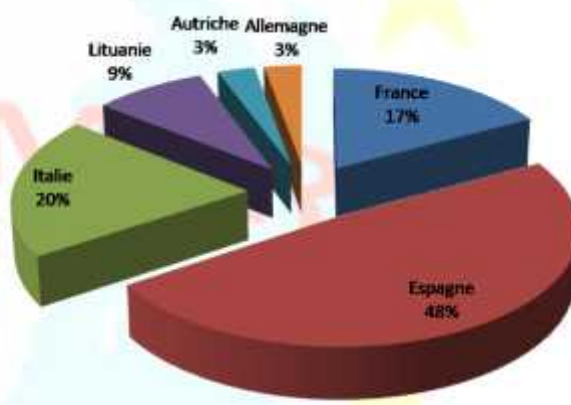


Figure 20: Universités d'origine pour la mobilité entrante pour les années académiques 2012/2013 et 2013/2014

#### 4.7. Indicateurs de réussite

Parmi les facteurs d'évaluation de la mobilité étudiante dans l'enseignement supérieur il y a les indicateurs de réussite des étudiants en mobilité.

Le taux de validation des formations suivies en mobilité sortante pour les deux années de l'enquête est de 91%, seulement 1% des étudiants n'arrivent pas à valider leur cursus et 8% le valident partiellement.

En mobilité entrante le taux de validation des cursus suivis est de 100%.

#### 4.8. Reconnaissance des différentes formations suivies

En absence d'un système d'équivalence, de transparence et de comparabilité des différents cursus, la reconnaissance et la lisibilité des parcours éducatifs, entre filières d'institutions et systèmes d'enseignement différents restent difficiles à faire.

Cette reconnaissance devrait être assurée dès le départ par la mise en place d'un programme d'études approuvé bilatéralement par les établissements d'origine et d'accueil ; et par l'établissement d'un relevé de notes présentant les résultats académiques obtenus et transférables d'un établissement à l'autre.

##### 4.8.1. Procédure de reconnaissance des formations suivies par les étudiants dans le cadre des mobilités sortantes

En absence d'un système qui facilite les équivalences entre les différents systèmes d'enseignement, les universités marocaines ont opté pour différentes procédures de reconnaissance des formations suivies par les étudiants en mobilité sortante. La recherche des équivalences s'était faite sur la base de :

- la recherche de modules similaires ou complémentaires;
- la recherche des équivalences entre modules offerts à l'université d'origine et ceux offerts à l'université d'accueil;
- la concertation entre les deux coordonnateurs des formations sur le programme de formation à suivre par l'étudiant en mobilité;
- la convention établie au préalable entre les institutions partenaires: double diplôme, autres;
- l'évaluation du cursus suivi non seulement par les crédits ECTS, mais également par les notes obtenues d'après le système de notation local (/20).
- la validation de la formation se fait après entretien avec l'étudiant concerné, par une commission de l'institution d'origine, et la confirmation des résultats obtenus par le responsable de la formation d'accueil;

#### 4.8.2. Elaboration du contrat pédagogique

Le contrat pédagogique formalise un engagement réciproque de l'étudiant en mobilité et de l'institution d'accueil sur les objectifs et le rôle de chacun, les étapes, les modalités et le calendrier de formation.

L'élaboration du contrat pédagogique de la mobilité diffère également entre universités marocaines, il est :

- établi par le programme d'échange, signé par les deux institutions et par l'étudiant concerné. Le contrat précise les modules programmés dans l'établissement d'origine et les matières à suivre dans l'établissement d'accueil ;
- établi dans le cadre de convention entre les institutions concernées ;
- établi par les deux coordonnateurs de filières en concertation avec les équipes pédagogiques de l'université d'origine et l'université d'accueil ;
- établi en concertation entre le coordinateur de la formation, le service des relations extérieur de l'établissement et l'institution d'accueil ;
- établi par l'établissement d'accueil pour les mobilités sortantes ;
- établi sur la base des modules communs aux deux formations.

#### 4.8.3. Qui élabore le contrat pédagogique?

La réponse à cette question diffère aussi entre institutions. Le responsable de l'élaboration du contrat pédagogique peut être :

- le coordonnateur de la filière ;
- le coordinateur de la formation, le service des relations extérieur de l'établissement et l'institution d'accueil ;
- les coordonnateurs des deux formations, de l'institution d'accueil et de l'institution d'origine ;
- l'équipe pédagogique qui le soumet à l'approbation par le conseil de l'Université.
- l'établissement d'accueil pour les mobilités sortantes;
- le programme d'échange en concertation avec les deux institutions concernées ;
- les deux institutions partenaires.

#### 4.8.4. Qui décide du choix des modules à suivre en Europe ?

La décision pour le choix des modules à suivre en mobilité revient, selon l'institution, à:

- l'étudiant en concertation avec les coordonnateurs des formations;
- l'étudiant et le coordonnateur de la filière en concertation avec le directeur-adjoint aux affaires académiques des études;
- l'étudiant et ses tuteurs aux institutions d'accueil et d'origine avec accompagnement du vice-président des affaires académiques et du responsable des relations internationales;
- l'étudiant sans concertation avec le coordonnateur de la filière d'origine ce qui rend difficile par la suite l'établissement des équivalences des modules suivis à l'institution d'accueil avec ceux de la formation d'origine;
- le coordonnateur de la formation sur la base des modules offerts à l'institution d'origine;
- le coordonnateur de la formation en concertation avec l'équipe pédagogique et le chef d'établissement d'origine;
- le coordonnateur de la filière en concertation avec l'université d'accueil.
- les coordonnateurs des filières des deux institutions;
- l'équipe pédagogique de la formation en concertation avec l'institution d'accueil;

#### 4.9. Difficultés rencontrées

##### 4.9.1. Au niveau de l'élaboration du contrat pédagogique

Les difficultés rencontrées au niveau de l'élaboration du contrat pédagogique sont diverses, à en citer :

- la différence au niveau des contenus des modules et au niveau du mode d'évaluation ;
- la différence des contrats pédagogiques entre institutions ;
- l'établissement des équivalences entre les modules l'université d'origine et ceux suivis à l'université d'accueil ;
- l'établissement et le suivi du contrat pédagogique ;

- le retard enregistré, parfois, dans l'élaboration et la communication du contrat pédagogique ;
- l'implication insuffisante du service académique de l'établissement dans les programmes de mobilité ;
- la faible implication du coordonnateur de la filière ;
- l'absence d'un contrat pédagogique typique pour la mobilité entrante.

#### 4.9.2. Au niveau du choix des modules à suivre en Europe

Des difficultés surgissent également lors du choix des modules à suivre à l'institution d'accueil, à en citer :

- la différence au niveau des contenus des modules, des volumes horaires et des modes d'évaluation ;
- la différence dans la programmation semestrielle des modules objets du contrat pédagogique ;
- le retard dans la communication à l'université d'origine des modules choisis par le candidat en mobilité ;
- le choix des modules se fait parfois sans concertation avec le coordonnateur de la filière, principalement lorsque la candidature à la mobilité se fait en ligne, cas du programme Erasmus Mundus ;
- la modification du contrat pédagogique sans, parfois, concerter avec le coordonnateur de la filière de l'établissement d'origine.

#### 4.9.3. Au niveau de l'encadrement, de l'accompagnement et du suivi des étudiants

Les difficultés existent aussi au niveau de l'encadrement, de l'accompagnement et du suivi des étudiants ; il a été recommandé dans ce sens :

- de sensibiliser à l'encadrement pédagogique et administratif des étudiants en mobilité ;
- de prévoir des alinéas relatifs à l'encadrement, l'accompagnement et le suivi des étudiants en mobilité dans les programmes de mobilité européens.



#### 4.9.4. Au niveau de la reconnaissance des formations suivies par les étudiants dans le cadre des mobilités sortantes

La reconnaissance des formations suivies par les étudiants en mobilité est aussi sujette à des difficultés. Les réponses au questionnaire rapportent des difficultés au niveau :

- de l'utilisation des évaluations obtenues dans les universités d'accueil, basées sur le système ECTS, pour le reclassement du candidat dans le système de l'université d'origine ;
- de l'inadéquation du système de notation marocain avec le système des crédits ECTS ;
- des changements imprévus, parfois, des contrats pédagogiques.

#### 4.9.5. Autres difficultés

D'autres difficultés pour la mobilité étudiante ont été rapportées dans les réponses au questionnaire, à en citer :

- les programmes européens de mobilité encouragent les mobilités diplômantes, ce qui limite le rôle de l'université d'origine ;
- à défaut de bourses, la participation aux mobilités pour le double diplôme deviendrait limitée aux étudiants avec moyens financiers ;
- la participation, parfois, sans bourse aux programmes de mobilité ;
- la procédure lente et décourageante de demande visa malgré le soutien du Service de Coopération et d'Action Culturelle Français et de Campus France ;
- Le montant élevé (90 000 dhs) exigé, parfois, à l'étudiant demandeur de visa.

#### 4.10. Appréciation globale de la mobilité actuelle

La mobilité doit s'entendre à la fois de manière active et passive. Les enrichissements de l'échange peuvent se recevoir tant en se déplaçant qu'en recevant chez soi des jeunes de pays différents

##### 4.10.1. Points forts de la mobilité sortante

Les points forts de la mobilité sortante sont :

- les échanges en mobilité sont toujours bénéfiques à l'étudiant et aux institutions concernées;

- les étudiants gagnent plus en motivation, maturité et assurance;
- le positionnement de nos formations et de nos produits de formation par rapport à l'Europe;
- l'ouverture sur l'international;
- l'amélioration des compétences linguistiques, communicationnelles et d'autonomie des étudiants;
- des opportunités de rencontres, de découvertes et d'immersion dans des contextes éducatifs différents;
- l'accès à des formations de qualité et ouverture pour la poursuite des études à l'étranger;
- l'ouverture sur une insertion professionnelle multinationale.

#### 4.10.2. Points forts de la mobilité entrante

La mobilité entrante présente aussi des avantages, qui sont :

- l'opportunité de rencontres, de découvertes et d'immersion dans des contextes linguistiques, culturels et éducatifs différents;
- l'ouverture du système d'enseignement supérieur marocain à l'international.

#### 4.10.3. Points faibles de la mobilité sortante

La mobilité sortante a aussi des points faibles, à en citer :

- les difficultés de séjour en Europe pour des périodes courtes;
- la nécessité, parfois, de suivre des modules de formation difficilement insérables dans le programme de la filière d'origine.

#### 4.10.4. Point faible de la mobilité entrante

Les points faibles de la mobilité entrante rapportés dans les réponses au questionnaire sont surtout :

- le manque de pré-requis pour les modules choisis;
- certains étudiants en mobilité considèrent le programme d'échange comme un séjour d'agrément plutôt qu'une période de formation complémentaire de leur cursus.

#### 4.10.5. Appréciation globale sur les mobilités

L'appréciation globale sur les mobilités a été bonne.

#### 4.10.6. Propositions pour améliorer la mobilité sortante

Les réponses au questionnaire rapportent les propositions suivantes pour l'amélioration de la mobilité sortante :

- l'exonération des frais de scolarité;
- la facilitation des procédures pour l'obtention du visa;
- la sensibilisation des étudiants aux programmes de mobilité internationale;
- l'encouragement de la double diplomation;
- le renforcement des compétences linguistiques des étudiants ;
- l'aide à l'installation des étudiants dans leur université d'accueil ;
- le renforcement des cellules de suivi de mobilité par du personnel qualifié et disponible pour interagir aux questions des étudiants par mail et par réseaux sociaux;
- l'implication de l'établissement d'origine dans l'orientation des étudiants pendant la phase de candidature.

#### 4.10.7. Propositions pour améliorer la mobilité entrante

Les propositions rapportées pour l'amélioration de la mobilité entrante se résument en :

- une meilleure ouverture sur l'international à travers une offre de formation nationale diverse, compétitive et de pointe et une offre de bourses spécifiques à la mobilité entrante;
- Une offre d'enseignement en langues Arabe, Française, Anglaise et Espagnole;
- Une sensibilisation et participation plus importantes aux programmes de mobilité des étudiants ;
- la mise en place de cellules administratives responsables de l'accueil et du suivi des étudiants en mobilité.

#### 4.11. Appréciation globale de la mobilité des étudiants

La mobilité internationale des étudiants, à travers les séjours académiques, les stages et les écoles thématiques dans le cadre des actions intégrées ou concertées ou dans le cadre des programmes de l'UE (Erasmus-Tempus, PCRD...) est une valeur ajoutée dans le cursus de l'étudiant vu les bénéfices multiples (intellectuels, éducatifs, linguistiques, culturels, préparation à l'emploi...) que procure l'expérience d'une période d'études ou de stage dans un autre pays étranger.

Elle tend à effacer les frontières dans la circulation des formations, ce qui se traduit par le développement d'une politique de coopération et de partenariat en matière d'enseignement et de recherche. Elle répond aussi à une demande croissante en enseignement supérieure et favorise le métissage entre les cultures.

#### 4.12. Appréciation Générale de l'Université sur la mobilité

L'utilisation du système ECTS et du supplément au diplôme dans les universités marocaines reste circonstancielle. En effet, le système ECTS a été utilisé dans trois universités marocaines pour valider des mobilités étudiantes et, d'un autre côté, le supplément au diplôme a été utilisé une fois à la Faculté de Droit de Kénitra pour une mobilité vers l'université Montpellier1.

#### 4.13. Attentes du projet TEMPUS CRE-MAR

##### 4.13.1. Mise en place d'un système équivalent ECTS

Les universités marocaines expriment un intérêt unanime pour la mise en place d'un système équivalent ECTS dans le système d'enseignement supérieur national ; cette action aura pour conséquence une meilleure lisibilité et une reconnaissance internationale des acquis académiques des étudiants, elle boostera sans doute de la mobilité étudiante et permettra une meilleure ouverture et une meilleure visibilité de l'offre de formation nationale.

##### 4.13.2. Le supplément au diplôme

A l'image des ECTS, l'intérêt des universités marocaines est également unanime pour l'instauration du supplément au diplôme dans le système d'enseignement supérieur national.

Outil de mobilité étudiante à l'internationale, le supplément au diplôme fournira des données supplémentaires pour améliorer la

transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications obtenues par l'étudiant. Sa mise en place dans le système d'enseignement supérieur marocain améliorera sa compétitivité internationale, donnera une meilleure lisibilité au cursus de formation suivi par l'étudiant et en fin, et surtout, améliorera l'insertion des lauréats dans le marché de travail.

#### 4.13.3. Attentes

Les universités marocaines espèrent poursuivre, voire achever, le processus de Bologne pour la réforme de l'enseignement supérieur. Entamé en 2003 à travers la mise en place du système LMD et d'un enseignement semestriel et modulaire, les universités marocaines attendent du projet CRE-MAR l'achèvement du processus par la mise en place de ses deux actions, le système équivalent crédits ECTS et le supplément au diplôme. Actions garantes d'une meilleure lisibilité du système d'enseignement national et d'une amélioration de la mobilité et l'employabilité des étudiants.

### 5. Conclusion

L'offre de formation dans les universités marocaines est à prédominance sciences et techniques (46% de l'offre globale de formation). Les cycles Licence (Bac+3) et Master (Bac + 5) dominent par le nombre de filières offertes (83% de l'offre globale), les cycles DUT et Doctorat représentent respectivement 7% et 10%.

Il existe une mobilité étudiante dans les trois champs disciplinaires mais qui reste bien en deçà des aspirations compte tenu du nombre des étudiants de l'enseignement supérieur au Maroc. L'étude a mis en évidence une faible mobilité entrante dans les champs disciplinaires Sciences & Techniques et Sciences Juridique, Economiques & Sociales dans ce sens que la quasi-totalité des mobilités entrantes s'observe dans le champ disciplinaire Lettres et Sciences humaines.

Le programme sectoriel ERASMUS MUNDUS est le programme de financement des mobilités par excellence.

Si l'adoption par le Maroc du système LMD constitue une opportunité pour la mobilité entrante, force est de constater que cette mobilité reste faible. L'incompatibilité entre le système des ECTS et celui du système modulaire au Maroc constitue sans doute un des obstacles, parmi d'autres tels que la langue d'enseignement ou le manque de visibilité du système marocain vis à vis de l'Europe.



L'implémentation d'un système équivalent crédit ECTS et du supplément au diplôme, objectif du projet CRE-MAR, renforcerait la mobilité étudiante, la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur marocain, comme il permettra de promouvoir la qualité et l'insertion professionnelle des lauréats. Au-delà, et à travers les activités prévues, des questions sur l'ingénierie pédagogique et l'évaluation des connaissances seront abordées.



## 6. Annexe : Questionnaire

---

### Tempus CREMAR : Mise en place du Système de Crédits dans l'Enseignement Supérieur au Maroc

#### Etat des lieux de la mobilité étudiant et de la reconnaissance des formations suivies dans le cadre de la mobilité dans les universités marocaines

---

##### Sommaire

1. Introduction.....	39
2. Fiche signalétique du partenaire.....	39
3. Description des projets internationaux avec mobilités étudiants .....	40
4. Description des mobilités de l'université .....	40
5. Mobilité à l'international par filière.....	41
5.1. Indicateurs de réussite .....	41
5.2. Reconnaissance des différentes formations suivies .....	42
5.3. Difficultés rencontrées .....	42
5.4. Appréciation globale de la mobilité actuelle spécifique à la filière.....	42
6. Poursuites d'études des étudiants en Europe .....	43
7. Appréciation globale de la mobilité des étudiants de l'établissement .....	43
8. Appréciation générale de l'université sur la mobilité .....	43
9. Informations sur le Processus de Bologne.....	43
10. Quelles sont vos attentes du Projet Tempus CREMAR ? .....	43

## 1. Introduction

Dans le cadre du lot WP.I de la première année du projet Tempus CREMAR, un diagnostic introspectif exhaustif sur les deux principales composantes du Processus de Bologne doit être effectué dans toutes les universités du consortium. La première activité à réaliser dans ce cadre est une enquête sur le degré d'application du processus de Bologne. Pour cela chaque université marocaine doit fournir un état des lieux détaillé. A partir des rapports de toutes les universités marocaines, une synthèse sera effectuée et présentée lors d'un séminaire.

Lot n°	Type de lot	Intitulé du lot	Début	Fin
WP.I	Développement	Réalisation d'un diagnostic introspectif exhaustif sur les deux principales composantes du Processus de Bologne, dans toutes les universités du consortium.	2	11

Année	Prestation à fournir	Titre	Type ou nature de produit/résultat	Langue(s)	Date de fourniture*	Niveau de diffusion
I	WP.1.1	Enquête sur le degré d'application du Processus	Report	FR, EN	30/07/2014	Niveau de l'institution
	WP.1.2	Séminaire de présentation des enquêtes	Événements : conférences et séminaires	EN, FR	30/09/2014	Niveau international
	WP.1.3	Publication de la synthèse et des recommandations	Report	AR, EN, FR	30/10/2014	Niveau international
	WP.2.1	Formation de formateurs sur les ECTS et le SAD	Formation	FR, EN	30/12/2014	Niveau international
	WP.2.2	Campagnes d'information et de sensibilisation	Événements : conférences et séminaires	FR, EN	30/03/2015	Niveau international

## 2. Fiche signalétique du partenaire

- a) Université marocaine : .....
- b) Nombre de filières LMD ouvertes en 2013/2014 à l'université, par champ disciplinaire :

Champ disciplinaire	DUT (Bac+2)	Licence (Bac+3)	Master (Bac+5)	Doctorat (Formation doctorale)	Total
Sciences et techniques (y compris les sciences médicales)					
Lettres et Sciences humaines					
Droit, Economie et Gestion					
<b>Total</b>					

- c) L'université a-t-elle participé ces deux dernières années à des programmes européens de mobilité :

Programme	Titre du programme	
	2012-2013	2013-2014
Erasmus Mundus		
Office Méditerranéen de la Jeunesse (OMJ)		
Tempus avec mobilité des étudiants		
Autres (Préciser)		

- Nombre de mobilités durant ces deux dernières années, par champ disciplinaire (renseigner un tableau pour chaque champ disciplinaire) :

Champ disciplinaire : .....

Programme	2012-2013		2013-2014	
	Nombre de mobilités vers l'UE	Nombre de mobilités de l'UE	Nombre de mobilités vers l'UE	Nombre de mobilités de l'UE
Erasmus Mundus	L : M :	L : M :	L : M :	L : M :
OMJ	L : M :	L : M :	L : M :	L : M :
Tempus avec mobilité des étudiants	L : M :	L : M :	L : M :	L : M :
Autres (Préciser)	L : M :	L : M :	L : M :	L : M :

- d) - Existe t-il une cellule/service international au niveau de l'université permettant le suivi des mobilités, l'élaboration des conventions ... ?

Oui Non

- Avez-vous un bilan académique des résultats de vos étudiants suite à la mobilité ? (validation des modules ou semestres objets de la mobilité)

Total Partiel aucun

Si total ou partiel, en faire une description sommaire et joindre un exemple type de ces bilans en annexe :

### 3. Description des projets internationaux avec mobilités étudiants auxquels participe l'université :

Projet	Universités européennes partenaires	Description du projet

### 4. Description des mobilités de l'université

#### Sortantes :

2012-2013					
Projet européen	Filière	Diplôme	Nombre de mobilités	Durée (mois)	Universités européennes d'accueil
2013-2014					
Projet européen	Filière	Diplôme	Nombre de mobilités	Durée (mois)	Universités européennes d'origine

**Entrantes :**

2012-2013					
Projet	Filière	Diplôme	Nombre de mobilités	Durée (mois)	Universités européennes d'origine
2013-2014					
Projet	Filière	Diplôme	Nombre de mobilités	Durée (mois)	Universités européennes d'origine

**5. Mobilité à l'international par filière**

Dans cette rubrique, veuillez décrire avec détail les mobilités sortantes et entrantes dans tous les programmes de mobilités en dupliquant les tableaux ci dessous par filière :

**Filière concernée par la mobilité :**

.....

**Etablissement :**

.....

**Domaine :** Sciences et techniques (y compris les sciences médicales)  
Lettres et sciences humaines  
Droit, Economie et Gestion

**5.1. Indicateurs de réussite**

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nb d'étudiants de la filière					
<b>Mobilités sortantes :</b>					
– Nb de mobilités sortantes					
– Nb de mobilités sortantes validées (réussies à 100%)					
– Nb de mobilités sortantes (partiellement validées)					
– Nb de mobilités sortantes non validées (échec total)					
<b>Mobilités entrantes :</b>					
– Nb de mobilités entrantes					
– Nb de mobilités entrantes validées (réussies à 100%)					
– Nb de mobilités entrantes (partiellement validées)					
– Nb de mobilités entrantes non validées (échec total)					



## 5.2. Reconnaissance des différentes formations suivies

Veillez décrire avec détail la méthode (la démarche) de reconnaissance des formations suivies par les étudiants dans le cadre des mobilités sortantes : les contrats pédagogiques mis en places, les conventions (vous pourrez joindre en annexe des contrats ou convention existants)

Décrire la procédure de reconnaissance des formations suivies par les étudiants dans le cadre des mobilités sortantes	
Comment a été élaboré le contrat pédagogique ?	
Qui a élaboré le contrat pédagogique ?	
Qui décide du choix des modules à suivre en Europe ? et comment ?	

## 5.3. Difficultés rencontrées

Au niveau de la reconnaissance des formations suivies par les étudiants dans le cadre des mobilités sortantes	
Au niveau de l'élaboration du contrat pédagogique	
Au niveau de la signature du contrat pédagogique	
Au niveau du choix des modules à suivre en Europe	
Au niveau de l'encadrement, de l'accompagnement et du suivi des étudiants	
Autres (préciser)	

## 5.4. Appréciation globale de la mobilité actuelle spécifique à la filière

<i>Etablissement</i>		
<i>Filière</i>		
<i>Coordonnateur de la filière objet de la mobilité</i>		
<i>Points forts et points faibles :</i>	<i>Mobilités sortantes</i>	<i>Mobilités entrantes</i>
- <i>Points forts des mobilités</i>		
- <i>Points faibles des mobilités</i>		
- <i>Appréciation globale sur les mobilités</i>	<i>bonne moyenne mauvaise</i>	<i>bonne moyenne mauvaise</i>

## 6. Poursuites d'études en Europe

(À remplir par le chef d'établissement)

Avez-vous des retours sur des étudiants de votre université ayant validé une licence ou un master et candidaté à une poursuite d'études en Europe ?

Nom de l'étudiant	Filière	Diplôme obtenu au Maroc	Diplôme sollicité en Europe	Université européenne concernée	Difficultés rencontrées pour la reconnaissance du diplôme obtenu au Maroc par l'université européenne

## 7. Appréciation globale de la mobilité des étudiants de l'établissement

(À remplir par le chef d'établissement)

Etablissement		
<i>Points forts et points faibles :</i>	<i>Mobilités sortantes</i>	<i>Mobilités entrantes</i>
- <i>Points forts des mobilités</i>		
- <i>Points faibles des mobilités</i>		
- <i>Appréciation globale sur les mobilités</i>	<i>bonne</i> <i>moyenne</i> <i>mauvaise</i>	<i>bonne</i> <i>moyenne</i> <i>mauvaise</i>
<i>Propositions pour améliorer la mobilité sortante</i>		
<i>Propositions pour améliorer la mobilité entrante</i>		

## 8. Appréciation générale de l'université sur la mobilité

(À remplir par le vice-président)

--

## 9. Informations sur le Processus de Bologne

Votre université a-t-elle utilisé les ECTS auparavant ? Veuillez en décrire le contexte et la procédure.	
Votre université a-t-elle utilisé le Supplément au Diplôme (européen) auparavant? Veuillez décrire dans quel contexte.	

## 10. Quelles sont vos attentes du Projet Tempus CREMAR ?

La mise en place des ECTS	
Le Supplément au Diplôme	
Autres attentes	



ISBN : 978-9986-37-398-5

**Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission Européenne. Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.**